

Demande d'attribution de la carte émeraude

Oui, je souhaite adhérer gratuitement au Programme de la carte émeraude et bénéficier de tous ses avantages.

Le fait de demander la carte émeraude entraîne obligatoirement l'acceptation pleine et entière du règlement dont je reconnais avoir pris connaissance.

Fait à le
Signature :

(MERCI DE COMPLETER EN LETTRES MAJUSCULES)

Mlle Nom

Mme

M. Nom de Jeune Fille



Prénom

Date et lieu de naissance Dept

Adresse

.....
.....
.....
.....

Code postal Ville

.....

Pays

Tél. fixe

Mobile

Email@.....

Profession

Cadre administratif réservé au casino

CONTRÔLE INTERDIT

Client ne figurant pas sur le fichier national des interdits (cocher la case)

CONTRÔLE D'IDENTITÉ

Type document* : CNI, PC, PP, CS, CIC, CIG, CIM (entourer le bon type)

N° document :

Date de délivrance

Ville Dept

Sous Préfecture

ou Préfecture

Pays

Contrôles effectués le :

Signature

Joindre une photocopie du type de document.

* Carte Nationale d'Identité, Permis de Conduire, Passeport, Carte de Séjour, Carte Invalide Civil, Carte Invalide de Guerre, Carte d'Identité Militaire.

MIEUX VOUS CONNAITRE*

A quelle fréquence avez-vous l'habitude de nous rendre visite ?

1 fois 2 fois 3 fois par semaine
 1 fois 2 fois 3 fois par mois
 selon vos envies

VOS PRÉFÉRENCES

Jeux de table

Roulette anglaise

Black-Jack

Stud-Poker

Boule

Texas Hold'em Poker

Machines à sous 0,01€ 0,02€ 0,05€ 0,10€ 0,20€ 0,50€ 1€ 2€

Rouleurs

Vidéo rouleaux

Vidéo Pokers

*facultatif

REGLEMENT ET CONDITIONS D'OBTENTION ET D'UTILISATION DE LA CARTE EMERAUDE.

Article 1 : objet

a) Le casino titulaire de la marque Groupe Emeraude a mis en place à destination de ses clients une carte privilège dénommée "carte Emeraude".

b) L'adhésion est ouverte à tous les clients du casino. Cette carte leur permet d'accéder à un certain nombre d'avantages, de privilèges et de services.

c) la carte Emeraude est délivrée aux conditions suivantes :

Le client doit être majeur, ne pas faire l'objet d'une mesure d'interdiction ministérielle des salles de jeux, ni d'une mesure d'exclusion des salles de jeux du casino. Il doit présenter une pièce d'identité valide et remettre la demande d'attribution de la carte Emeraude dûment remplie au casino. Il accepte d'être photographié.

La demande d'attribution de la carte Emeraude ainsi qu'une copie de la pièce d'identité sont conservées par le casino.

Le casino se réserve le droit de refuser la délivrance de la carte Emeraude à toute personne qui ne réunit pas les conditions requises ou ne produit pas les pièces nécessaires.

d) La carte Emeraude est disponible auprès des agents d'accueil à l'entrée du casino.

e) La carte Emeraude est strictement nominative et ne peut être utilisée que par son titulaire. Une même personne ne peut être titulaire que d'une seule carte Emeraude. La détention simultanée de deux cartes ou l'accomplissement de toute démarche visant à devenir titulaire simultanément de deux cartes entraînera l'invalidité de sa carte et l'impossibilité d'en obtenir une nouvelle. La carte Emeraude reste l'entière propriété du casino qui peut la retirer à tout moment.

f) Ces conditions sont valables pour chacun des Casinos du groupe Emeraude ayant mis en place la carte Emeraude.

g) Le demandeur d'une carte Emeraude accepte de recevoir par courrier, SMS, Email, ou tout autre moyen électronique ou télématique existant ou à venir les informations générales, les offres commerciales et les avantages réservés aux titulaires d'une carte Emeraude

Article 2 : privilèges

Le possesseur de la carte émeraude bénéficie des avantages et services suivants :

- o Un cadeau de bienvenue
- o L'abonnement gratuit au programme des événements et animations du casino
- o Une facilité d'accès aux salles de jeux du casino
- o Un cadeau dans le mois de votre anniversaire
- o Des tarifs privilégiés aux animations et événements organisés par le casino et des invitations périodiques
- o Une information régulière du montant des jackpots à gagner par envoi électronique personnalisé
- o Une chambre surclassée (dans la limite des disponibilités) dans nos hôtels de Bagnoles de l'Orne et de Saint Brévin l'Océan

Ces avantages ne sont pas contractuels et sont susceptibles d'être modifiés à tous moments, sans préavis, ni indemnité.

Article 3: information du client

Le titulaire de la carte pourra prendre connaissance de l'ensemble des avantages attribués et des conditions pour en bénéficier au comptoir d'accueil de chaque casino. Les titulaires de la Carte Emeraude peuvent également accéder à ces informations en se connectant sur le site Internet du Groupe Emeraude (en fonction de sa mise en place technique).

Article 4 : perte et vol

En cas de perte ou de vol de sa carte, le client doit immédiatement prévenir le casino téléphoniquement et par courrier recommandé avec accusé de réception afin de procéder à sa désactivation.

Si le titulaire de la carte n'a pas informé le casino au moment du vol ou de la perte, il perd les avantages associés à la carte.

Le casino décline toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse de la carte.

Le Titulaire qui aura perdu sa carte Emeraude pourra demander au casino une nouvelle carte, venant remplacer sa première carte.

Si le client retrouve sa carte, il s'engage à la restituer au casino dans les meilleurs délais.

Article 5 : garanties, responsabilité

a) Dysfonctionnements

Le titulaire reconnaît et accepte les caractéristiques et limites du fonctionnement du système de traitement de l'information de la carte permettant l'attribution de ses avantages.

En particulier, il est possible que des dysfonctionnements techniques surviennent, en raison notamment des surtensions électriques, des pannes ponctuelles de composants électroniques ou des erreurs de programmation ou de conception des logiciels entrant pour tout ou partie dans le champ de fonctionnement de la carte Emeraude. On entend par dysfonctionnement technique tout problème inhérent au fonctionnement et système de traitement de l'information.

b) Suspension, modification ou arrêt du fonctionnement de la carte Emeraude

Le casino pourra, discrétionnairement et à tout moment, modifier, suspendre ou interrompre, temporairement ou définitivement, le fonctionnement de la carte Emeraude, sans que le titulaire ne puisse demander aucune compensation ou dédommagement.

Le titulaire peut à tout moment renoncer à la carte Emeraude et à ses privilèges en la renvoyant au casino émetteur par lettre recommandée avec accusé de réception, et en précisant qu'il souhaite renoncer à ses privilèges.

c) Modification des avantages et privilèges

Le casino se réserve le droit de modifier à tout moment, tout ou partie de la liste des avantages, privilèges et d'en supprimer certains, sans que les titulaires puissent demander aucune compensation ou dédommagement.

Il appartient au titulaire de la carte Emeraude de s'informer d'éventuelles modifications des offres promotionnelles ou commerciales, soit en se connectant sur le site internet du Groupe Emeraude, soit en se présentant à l'accueil du casino.

d) Informatique et Libertés

Le client est avisé que les informations nominatives recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à la délivrance de la carte Emeraude permettant l'accès à tous les casinos Emeraude existant ou à créer, sans avoir à présenter une pièce d'identité.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Titulaire dispose d'un droit, d'accès et de rectification des informations qui le concernent. Ces droits peuvent être exercés par courrier auprès du directeur du casino Emeraude qui a délivré la carte.

Le casino s'engage à ne pas divulguer les informations nominatives communiquées par les titulaires, en dehors des casinos et hôtels exploitant les marques EMERAUDE ou BERYL.

Article 6 : exclusions

Utilisation frauduleuse de la carte :

Toute utilisation de la carte Emeraude par une autre personne que son titulaire est strictement interdite et donnera immédiatement lieu à l'exclusion irrévocable du titulaire de la carte concernée.

Par ailleurs, le casino se réserve le droit de poursuivre le titulaire de la carte et l'utilisateur frauduleux devant les tribunaux afin de réparer le préjudice que le casino estimerait avoir subi du fait du comportement du titulaire de la carte.

De même, l'exclusion pourra être prononcée immédiatement par le casino en raison de tout comportement de nature à troubler la tranquillité des autres clients du casino, ou à gêner de quelque manière que ce soit le fonctionnement de l'établissement.

Conséquences de l'exclusion de la carte Emeraude :

L'exclusion de la carte Emeraude pour quelque motif que ce soit entraîne ipso facto la perte immédiate de tous les avantages liés à sa détention sans que le client exclu puisse demander une quelconque indemnisation.

L'exclusion est définitive.

Article 7 : différends

En cas de différend s'élevant entre le casino et le client à propos de l'acquisition des avantages et privilèges, ou du contenu ou de l'interprétation du présent Règlement, le casino et le client s'engagent à se rapprocher pour tenter de le régler amiablement. En cas d'impossibilité, seul le Tribunal d'Instance du lieu de délivrance de la carte sera compétent.

Pris connaissance le

Signature du client

Pour le Casino Emeraude (cachet)